



# Charte de l'accompagnement CPU

*Cette charte a pour but de présenter le cadre et les objectifs de l'action du CPU, de définir les repères éthiques pour la relation avec les étudiants, et enfin de préciser les pratiques d'accueil et de pédagogie à mettre en œuvre.*

**COUP DE POUCE UNIVERSITE** propose aux étudiants, principalement internationaux, de Lyon une aide aux études, complémentaire de l'enseignement qu'ils reçoivent. L'image du « coup de pouce » évoque à la fois un geste de soutien et une main tendue. Le CPU propose aussi, à ceux qui le désirent, un lien social, des occasions de rencontres interculturelles, internationales, interreligieuses, dont les enjeux sont essentiels à une démarche de paix. Le CPU a été fondé par des chrétiens catholiques. Il est ouvert à toute coopération pourvu qu'elle ne soit pas en contradiction avec l'Évangile. Attaché aux valeurs de la laïcité, il respecte les particularités religieuses de chacun, dans un esprit d'ouverture et de dialogue. Toute personne qui vient au CPU s'engage à respecter cet esprit.

## 1 - Le cadre

### 1.1 - Le public concerné

Le CPU s'adresse aux étudiants des Universités, Écoles Supérieures et Écoles de langues de Lyon qui demandent une aide pour leurs études. Il accueille également des demandeurs d'asile de niveau universitaire dans leurs pays. Il est ouvert à tous les niveaux et à toutes les disciplines des parcours universitaires.

### 1.2 - Un rôle complémentaire aux Ecoles

Le CPU ne se présente pas comme une Ecole ; ses champs de compétences comme ses modes d'action sont clairement différents et complémentaires. Il propose aux étudiants des « mises à niveau » relativement rapides dans des domaines indispensables à la réussite des études : Français langue étrangère (FLE), langues, bureautique, méthodologie de la recherche, mathématiques... En principe, il ne propose pas de cours particuliers dans la matière de leurs études. Il offre également une aide à la relecture des productions écrites : mémoires ou thèses, CV, lettres de motivation...

## **2- Les objectifs**

### **2.1 – Faciliter le parcours de formation**

L'un des objectifs du CPU à l'égard des étudiants consiste à faciliter leurs relations avec les institutions enseignantes. Du fait d'un parcours scolaire et d'une culture parfois éloignés du système français, certains étudiants peuvent être dérouterés par ce qu'ils vivent ici dans leur formation. Le CPU peut rendre cet univers plus compréhensible. Il peut aussi les encourager à développer des analyses et des réflexions qui intègrent leur culture d'origine et à présenter leur propre regard sur le sujet traité.

### **2. 2 - Une approche globale**

Les accompagnements du CPU prennent plus largement en compte des besoins d'un autre ordre qui peuvent exercer une influence tout au long du parcours universitaire des étudiants : logement, souffrances psychologiques, solitude, précarité... Le CPU agit en synergie avec le réseau associatif local, banque alimentaire, aide psychologique, aide à la recherche de logement, familles d'accueil... dans une certaine « manière d'être ensemble ».

### **2. 3 - Insertion dans le tissu social étudiant**

Le CPU est un lieu de rencontres et d'échanges entre étudiants et accompagnateurs. Cette ouverture peut atténuer les situations d'isolement d'étudiants en difficulté, tentés par le repli sur soi ou sur leur groupe d'origine. Il favorise aussi le développement de solidarités entre étudiants ; certains de ceux qui ont bénéficié d'une aide peuvent à leur tour offrir un « coup de pouce » à d'autres et devenir eux-mêmes des « facilitateurs ».

### **2.4 – Projet personnel**

Le plus fondamental est d'aider chaque étudiant à développer la confiance en soi et en ses capacités. Cette confiance doit pouvoir s'appuyer sur une parole constructive, lucide, qui ne juge pas et respecte le rythme de chacun.

## **3- Les repères éthiques**

L'action du CPU se fonde sur la volonté commune de nouer et développer du lien social en ne s'enfermant pas dans la seule relation d'aide.

### **3.1 - L'attention aux personnes**

L'étudiant qui vient au CPU est d'abord une personne, avec son histoire, ses atouts et ses difficultés de diverses natures. Il est porteur d'une demande à accueillir. Il s'agit de construire avec lui une démarche adaptée pour lui permettre de progresser, d'atteindre ses objectifs et, en cas d'échec, de l'aider à analyser la situation et à rebondir vers un nouveau projet.

### **3.2 - responsabilisation de l'étudiant**

L'étudiant doit rester pleinement acteur et maître de son parcours. L'accompagnateur peut apporter des éclairages, notamment sur ce qu'il connaît des capacités de l'étudiant et des contraintes à respecter. Mais c'est l'étudiant et lui seul qui peut discerner ce qui lui convient, qu'il s'agisse de son sujet de recherche, des méthodes qu'il veut utiliser ou d'une éventuelle réorientation.

Une grande vigilance est nécessaire pour éviter de se laisser entraîner dans une relation d'emprise ou de dépendance. L'accompagnateur n'a pas à se soumettre aux urgences de l'étudiant, la tentation de « faire à la place » est fréquente, on doit l'éviter absolument

### **3.3 - Engagement réciproque**

Toute relation d'accompagnement comporte des obligations réciproques qu'il est nécessaire de préciser dès les premiers contacts. Cela implique de respecter des règles :

- règles comportementales : assiduité aux rendez-vous, prévenir en cas d'absence ou de retard.
- règles techniques d'apprentissage : préparer le rendez-vous de travail, fixer des objectifs.

Ces conditions et obligations doivent être fixées à partir des exigences du travail universitaire et du respect des parties.

## **4 – Les pratiques pédagogiques**

### **4.1 - Accueil de l'étudiant**

La manière d'accueillir est essentielle pour l'établissement de la relation, lors de l'inscription, de l'orientation ou du premier contact avec l'accompagnateur. Il est nécessaire de prendre le temps de se rencontrer, de s'écouter et de se connaître en tant que personnes qui désirent partager quelque chose de plus que des connaissances et des savoir-faire.

Chacun doit préciser ses contraintes et ses limites : temps de présence, domaine de compétence, formes d'intervention, résultats attendus...

C'est la condition préalable d'une pratique pédagogique fondée sur un engagement moral réciproque.

### **4.2 - Respect de l'autonomie de l'étudiant**

Le CPU entend encourager :

- **les apprentissages** : les explications nécessitent de ne pas travailler dans la précipitation ; cela vaut particulièrement pour les corrections de mémoires ou de thèses ;

- **le travail personnel** : les exercices pratiques, les préparations de textes sont à privilégier de préférence à des indications théoriques ou à des modèles ;
- **une pédagogie interactive** : tous les supports à disposition pourront être utilisés pour développer la réflexion et la recherche personnelle de solutions.

Le CPU s'attache à développer l'écoute mutuelle et le dialogue, avec la possibilité pour chacun d'avoir la parole et d'être « entendu ». Cela se concrétise ainsi :

- **entrer** dans la démarche de l'étudiant et chercher avec lui ce qui lui convient ;
- **éviter** d'exprimer des doutes sur les projets de l'étudiant ou sur son sujet de recherche ;
- **oser** éventuellement l'interpeller sur les limites et difficultés perçues ;
- **avoir** le souci constant de dégager les aspects positifs de ce qu'il dit et écrit.

### 4.3 - Confidentialité

Il arrive que des étudiants fassent part à l'accompagnateur d'aspects très personnels de leur histoire ou de leur vécu. Il est évident que la confidentialité est de règle, sauf si ces aspects concernent des situations d'emprise ou d'abus. Dans ces derniers cas, il conviendra d'en référer au plus tôt au Directeur ou au Président du CPU. Les échanges entre bénévoles, à propos des étudiants, se font dans le respect des personnes concernées.

### 4.4 – Présentiel et distanciel

La vocation du CPU est d'inclure bénévoles et étudiants dans un véritable projet de vie associative fondé sur les relations. Sauf cas de force majeure, bénévoles et étudiants auront à cœur de privilégier toujours l'accompagnement en présentiel et dans les locaux du CPU

L'accompagnateur est lui-même membre actif d'un groupe de bénévoles, ce qui lui permet de ne pas gérer seul ses relations et les éventuelles difficultés rencontrées. Il participe aux rencontres de bénévoles organisées régulièrement qui sont notamment l'occasion d'une relecture commune des pratiques et expériences de chacun.

o – o – o

LYON octobre 2022